



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 4 avril 2019

Ce jeudi 4 avril, la Ville de Valence et l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes signent un nouveau contrat local de santé 2019-2023 en faveur d'une meilleure démocratie sanitaire

Cohérence de la politique de santé, meilleure prise en charge des habitants, accès de tous aux soins et réduction des inégalités de santé à Valence : des objectifs ambitieux pour ce nouveau contrat

La Ville de Valence développe depuis bientôt 100 ans **une politique de santé ambitieuse et diversifiée** (création dès 1921 d'un bureau municipal d'hygiène !). De son côté, l'**Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes**, qui pilote la santé sur l'ensemble de la région, a adopté en juin 2018, le projet régional de santé pour les 10 prochaines années. Le contrat local de santé de Valence décline ce projet de santé au plus près des habitants et de leurs besoins en matière de santé.

Le premier CLS, qui couvrait la période allant de 2012 à 2017, avait donné lieu à **la mise en place d'actions phares au service de la santé des Valentinois** (ouverture de la Maison relais santé au sein du pôle santé de la ville pour accompagner les personnes atteintes de maladies chroniques, création d'un Conseil local en santé mentale, ouvertures de maisons de santé de proximité et centre santé jeunes pour les 16-25 ans).

Ce nouveau contrat local de santé signé aujourd'hui, définit la stratégie et les moyens mis en œuvre pour la santé publique durant la période 2019-2023.

Co-piloté par la Ville de Valence et l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes et avec le soutien de l'Observatoire régional de la santé (ORS), ce contrat porte **une attention particulière aux quartiers prioritaires dans le cadre de la Politique de la ville et du Contrat de ville** notamment.

S'appuyant sur un portrait de territoire construit par l'ORS et sur un travail partenarial de fond depuis le printemps 2018, il s'articule autour de **12 priorités correspondant au Plan local de santé ayant pour objectif central la réduction des inégalités de santé** et doit favoriser la mise en œuvre, au niveau local, des orientations portées par le Projet régional de santé 2018-2028.

Qu'est-ce qu'un contrat local de santé ?

Le CLS a pour objectif de mettre en œuvre une politique régionale de santé au plus près des besoins locaux de façon à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé. Il doit permettre d'agir sur des problèmes ciblés, dans un cadre fixé par le Projet régional de santé (PRS) Auvergne-Rhône-Alpes 2018-2028, avec des acteurs volontaires pour mieux prendre en charge la santé des habitants (Code de la santé publique).

CONTACTS PRESSE

Ville de Valence : Émilie Gay - 04 75 79 20 19 – emilie.gay@mairie-valence.fr

Agence Régionale de santé : Amélie Roux Rubio - 04 27 86 55 55 – ars-ara-presse@ars.sante.fr

Les 12 priorités de santé du contrat

Par thématique transversale :

1. Prévention et promotion de la santé tout au long de la vie
2. Bien-être psychique
3. Politique vaccinale
4. Santé-environnement
5. Parcours de santé coordonné
6. Veille sur les indicateurs de santé.

Par population cible :

7. Santé des femmes enceintes et des enfants de 0 à 16 ans
8. Santé des jeunes 16-25 ans
9. Bien vivre avec une maladie chronique
10. Aller vers les publics les plus fragiles
11. Santé des personnes en situation de handicap
12. Santé des aînés.

Les 4 principes fondamentaux

- **Développer une politique locale de santé** renouvelée et mieux intégrée aux politiques publiques
- **Coordonner et mutualiser** les acteurs et les actions via le partage d'expériences et la co-construction des actions
- **Agir sur les inégalités** sociales et territoriales de santé
- **Développer le pouvoir d'agir des habitants**, chacun étant le principal acteur de sa santé.

Les éléments clés du contrat

Entretenir le lien

Animer le réseau local, mettre en place des espaces de rencontres et d'échanges professionnels (connaissances et coordination autour des personnes...), favoriser l'interconnaissance des professionnels et proposer une prise en charge globale coordonnée.

Favoriser l'accès aux soins

Développer des actions de prévention et de médiation santé, favoriser l'arrivée de nouveaux médecins (saturation de l'offre de soins à Valence), éduquer à un meilleur recours aux soins, soutenir le développement de la télémédecine, lutter contre la fracture numérique, sensibiliser les habitants par des actions de promotion de la santé/environnement et de communication.

Développer des actions spécifiques par cible

- Parents : soutien sur les thématiques santé/développement de l'enfant
- Jeunes : prévention, prise en compte des comportements à risque, accès aux soins...
- Santé des aidants (de personnes âgées, en situation de handicap ou malades chroniques)
- Démarches spécifiques en direction des personnes les plus éloignées du système de santé (personnes isolées, malades psychiques, handicapées, personnes déracinées...)
- Personnes malades chroniques, âgées, en situation de handicap : proposer une prise en charge globale coordonnée, développer des actions de prévention (nutrition, activité physique adaptée...), favoriser le maintien à domicile.

Zoom sur Balises

<http://www.balises-auvergne-rhone-alpes.org>

La Base locale d'Informations statistiques en santé, développée par l'Observatoire Régional de la Santé Auvergne-Rhône-Alpes, permet l'accès à un grand nombre d'indicateurs de santé, déclinés aux différents échelons géographiques de la région Auvergne-Rhône-Alpes, dont le bassin de vie valentinois.



CONTACTS PRESSE

Ville de Valence : Émilie Gay - 04 75 79 20 19 – emilie.gay@mairie-valence.fr

Agence Régionale de santé : Amélie Roux Rubio - 04 27 86 55 55 – ars-ara-presse@ars.sante.fr

Les 10 signataires du contrat

Le CLS mobilise de nombreux acteurs, confortant une dynamique partenariale sur le territoire valentinois. En 2019, ils sont 10 à avoir signé le CLS : Ville de Valence, ARS Auvergne-Rhône-Alpes, Préfecture de la Drôme, Conseil départemental de la Drôme, Caisse d'allocations familiales, Caisse primaire d'assurance maladie, Éducation nationale, Centre hospitalier Drôme Vivarais (CHDV), Centre hospitalier de Valence, Hôpital privé Drôme-Ardèche.



CONTACTS PRESSE

Ville de Valence : Émilie Gay - 04 75 79 20 19 – emilie.gay@mairie-valence.fr

Agence régionale de santé : Amélie Roux Rubio - 04 27 86 55 55 – ars-ara-presse@ars.sante.fr

CONTACTS PRESSE

Ville de Valence : Émilie Gay - 04 75 79 20 19 – emilie.gay@mairie-valence.fr

Agence Régionale de santé : Amélie Roux Rubio - 04 27 86 55 55 – ars-ara-presse@ars.sante.fr